

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Séance n°1

Communauté d'Agglomération
CAP EXCELLENCE

Samedi 29 juin 2013

L'An Deux Mil Treize, le samedi 29 juin, à 9 heures 30, le Bureau Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Suzelle SEVILLE (2^{ème} Vice-Présidente du Conseil), en l'absence de Monsieur Jacques BANGOU (Président) et Monsieur Eric JALTON (1^{er} Vice-Président) de l'Assemblée délibérante, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 14 juin 2013.

Nombre de membres en exercice
du Bureau communautaire: 14

Nombre de Conseillers présents : 9

Date de convocation : 14 juin 2013

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 11

Nombre de Conseillers ayant donné pouvoir : 9

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 11

Nombre de Conseillers ayant voté contre: 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

DÉLIBÉRATION N°2013.06.01/12

**Participation de la Communauté
d'Agglomération Cap Excellence
au financement du
"Music is love festival/Make it clap"
organisée par l'Association MIC CARAIBES
le 9 août 2013**

Présents : 9

Mme Suzelle SEVILLE	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. Rosan RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. José GUIOLET	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy CELIGNY	5 ^{ème} Vice-Présidente
M. Franck PETIT	7 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique BIRAS	8 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Josiane GATIBELZA	11 ^{ème} Vice-Présidente
M. Patrick LERUS	12 ^{ème} Vice-Président
M. Georges BREDENT	13 ^{ème} Vice-Président

Absents représentés : 2

Mandant	Mandataire
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPION (9 ^{ème} Vice-Présidente)	M. Rosan RAUZDUEL (3 ^{ème} Vice-Président)
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (10 ^{ème} Vice-Présidente)	M. Franck PETIT (7 ^{ème} Vice-Président)

Absents excusés : 2

M. Jacques BANGOU (Président) à partir de 10h55
M. Eric JALTON (1^{er} Vice-Président)

Absent non excusé: 1

M. Fabert MICHELX (6^{ème} Vice-Président)

16 JUIN 2013

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Bureau peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par Monsieur Rosan RAUZDUEL.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence du 30 décembre 2008 modifiés par l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération du Conseil communautaire de Cap Excellence n°10.12.09/118 en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2013.04.03/27 du Conseil Communautaire du 15 avril 2013 portant vote du budget primitif principal 2013 ;
- VU les crédits inscrits au budget ;
- VU la demande de subvention d'un montant de 30 000€ présentée par *l'association MIC CARAIBES* pour le financement de l'édition 2013 du "*Music is love festival/Make it clap*" datée du 20 mai 2013;

Considérant le rapport du Président ;

La Communauté d'Agglomération Cap Excellence peut être amenée, dans le cadre de ses compétences, à attribuer des subventions à des associations ou organismes qui contribuent à la mise en œuvre desdites compétences.

En dehors des appels à projet, dont principalement celui qui est lancé dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) signé avec l'Etat et les collectivités (et dont l'enveloppe est contractuelle via la convention cadre du CUCS), ces participations financières doivent faire l'objet d'une décision du Bureau Communautaire.

L'association MIC CARAIBES sollicite une subvention d'un montant de 30 000 euros pour le financement du "*Music is love festival/Make it clap*." Il s'agit d'un événement qui s'appuie sur la volonté d'associer les jeunes (16 à 25 ans) à la vie citoyenne de l'Agglomération. Le slogan est « les places ne s'achètent pas... ne se gagnent pas... elles se méritent ». Ainsi, tous jeunes acceptant de donner 4 heures de son temps à une association (communication, espace vert, administration, etc...) disposera d'une place gratuite. Le MIL se déroule sous la forme d'un concert regroupant un artiste international US & groupe jamaïcain.

Nous avons proposé à l'équipe connue pour son sérieux et sa crédibilité auprès des artistes étrangers, que les premières parties valorisent les lauréats du concours START (Conseil Général) et Trophée pointois (ville de Pointe-à-Pitre) afin de donner un sens supplémentaire à ces distinctions. Les associations dans lesquelles les jeunes sont appelés à travailler seront celles ayant bénéficié de subventions au titre du CUCS, mais aussi des associations culturelles bien connues des services.

La Communauté d'Agglomération Cap Excellence a choisi d'accompagner l'association *MIC CARAIBES* dans la réalisation du "*Music is love festival/Make it clap*."

Cette manifestation sera l'occasion de mettre en avant les couleurs de Cap Excellence tout en participant au développement de la cohésion sociale dans le cadre de la prévention de la délinquance.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 – De valider la participation financière de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au "*Music is love festival/Make it clap*" organisé par l'association *MIC CARAIBES*, le 9 août 2013.

ARTICLE 2 - De verser à l'association *MIC CARAIBES* une subvention d'un montant de **vingt cinq mille euros (25 000,00€)**.

ARTICLE 3 – D'imputer ces crédits sur le budget principal 2012 de Cap Excellence - Chapitre 65 (*Autres charges de gestion courante*) – Compte 6574 (*Subventions aux associations*).

ARTICLE 4 - D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'association *MIC CARAIBES*.

ARTICLE 5 - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour la mise en œuvre pratique de la présente délibération.

ARTICLE 6 - Le Président, les services administratifs de la Communauté d'agglomération CAP Excellence, les services fiscaux sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Président de l'association *MIC CARAIBES*, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal d'Abymes / Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le **12 JUIL. 2013**

Le Président

Jacques BANGOU



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Pointe-À-Pitre, le **16 JUIL. 2013**
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le **18 JUIL. 2013**
- Délibération transmise au Député- Maire de la ville de Baie-Mahault, le **18 JUIL. 2013**
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le **18 JUIL. 2013**
- Délibération transmise au Président de l'association *MIC CARAIBES*, le **18 JUIL. 2013**
- Délibération transmise au Trésorier Principal d'Abymes/ Gosier, le **18 JUIL. 2013**

